



SYNDICAT
DE LA VIRE

Réunion du comité syndical du 9 décembre 2025
Salle de réunion – le grand patio – Saint-Lô – 10h00.

Délibération – n° 2025 / 18

Convocation envoyée le 25 novembre 2025.

Étaient présents ou représentés :

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo, **pouvoir de Thierry LEHARIVEL**,
Monsieur BRIARD Philippe, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur COURTEILLE Roland, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur HAIZE Jean-Claude, délégué de la commune de Carentan-les-Marais,
Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo,
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

Étaient excusés :

Monsieur ENGUEHARD Laurent, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo, **donne pouvoir à Antoine AUBRY**,
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo.

Était absente :

Madame GOUYE Aurélie, déléguée de la commune d'Isigny-sur-Mer.

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Nombre de pouvoir	1

CS.2025/18 – OBJET : Etat des lieux du site des Claies de Vire

Le syndicat de la Vire est propriétaire du seuil des Claies de Vire situé sur les communes de La Meauffe et de Pont-Hébert.

Le site des Claies-de-Vire est composé d'un déversoir maçonné fortement dégradé, d'un pertuis, d'une échelle piscicole incomplète et d'un observatoire piscicole. Ce seuil crée une des plus grandes retenues d'eau sur la Vire et contribue ainsi à la détérioration de la qualité des eaux et de la continuité écologique.

En raison de son impact environnemental notamment sur la ressource en eau, une réflexion sur le devenir des Claies de Vire a été initiée en 2024-2025. En ce sens, le projet des Claies de Vire est inscrit au contrat pour l'eau 2026-2028 porté par Saint-Lô Agglo dont le syndicat est signataire.

Il est proposé de lancer dans un premier temps un état des lieux du site des Claies de Vire et de son remous hydraulique afin de cadrer le devenir des Claies de Vire. Les volets suivants seront analysés : hydraulique, berge, connexions latérales (zone humide), impact de l'ouvrage, inondation, etc.

L'étude fera l'objet d'un marché sans allotissement.

L'étude est estimée à 70 000 € HT.

La durée du marché est estimée à 12 mois.

L'étude est subventionnée à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorisent le président à lancer la consultation de l'étude diagnostic – état des lieux des Claies de Vire**
- **Autorisent le président à signer tous documents afférents à l'étude**
- **Autorisent le président à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires financiers et notamment l'agence de l'eau Seine-Normandie.**

**Le Président,
Antoine AUBRY**

**Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture
Le 09/12/2025**